



Ammerschwihr
Terre du Kaefferkopf

n°47

Juillet 2024



Au fil du Wallbach

AMMERSCHWIHR - TROIS-EPIS

Bulletin municipal

SOMMAIRE

◆ Finances et budget	p. 5-8
◆ Les travaux à l'école	p. 9
◆ Des travaux encore	p. 10
◆ Les travaux à l'Ehpad	p. 11
◆ Signatures de conventions	p. 12
◆ Un label Elysée à l'école maternelle	p. 13
◆ Réfection de la RD 415	p. 14-15
◆ Le PLUi adopté	p. 16
◆ La qualité de l'eau	p. 17
◆ Art'mmerschwihr	p. 18
◆ Journée citoyenne 2024	p. 19-23
◆ De bonnes pratiques pour une ville propre	p. 24-25
◆ Au CMJ, visite du 15/2	p. 26
◆ Nos jeunes JSP	p. 27
◆ Un peu d'histoire : le centenaire des cloches	p. 28-30
◆ L'association de pêche	p. 31
◆ Le concours des maisons fleuries 2023	p. 32-33
◆ Ça s'est passé	p. 34-36
◆ Le village provisoire et pétanque	p. 37
◆ La recette	p. 38
◆ Nos joies et nos peines	p. 39
◆ L'agenda	p. 40

Mairie d'Ammerschwihr

2 rue de la Reconnaissance – 68770 AMMERSCHWIHR

Tél : 03 89 47 12 24 – Fax 03 89 78 22 90

Courriel : contactville@ammerschwihr.net

Site Web : www.ammerschwihr.fr

Directeur de la publication : Patrick Reinstettel.

Comité de rédaction : Commission 3 (Culture, communication, cérémonies) :

Patrick Reinstettel, Bruno Meyer, Lucie Pongratz-Gleizes, Robin Koenig, Marie Riebert-Kille, Béatrice Thomas, Eric Weibel.

Crédit photos : Patrick Reinstettel, Bruno Meyer, Marc Schielé, Lucie Pongratz-Gleizes, Jean-Luc Gallet, Guy Thomas, Marie-Riebert-Killé.

Conception Graphique : Imp. MOSER - 68127 NIEDERHERGHEIM (Imprimé sur papier 100% recyclé).
Tirage : 1000 exemplaires.

Le Mot du Maire

Chers habitants d'Ammerschwihr et de Trois-Epis,

Je rédige cet éditorial au moment où nous venons de prendre connaissance du séisme de l'annonce de la dissolution de l'assemblée nationale après les élections européennes du 9 juin.

En cette période d'incertitude sur le plan national, le vacarme et la violence du monde continuent de nous interpeller. Même dans notre petite ville, je perçois des signes évidents d'une montée des incivilités, et du « chacun pour soi ».

Le retour de l'inflation, la flambée des prix de l'énergie sont des indicateurs dont il faut tenir compte lorsqu'on est en charge d'une commune. Au mois d'avril dernier, les élus municipaux ont arrêté des choix et voté le budget communal tout en maintenant les taux de la fiscalité locale. Ce budget, qui vous est présenté dans ce numéro de la gazette municipale, permettra de poursuivre notre travail au service de la ville et de ses habitants. Les travaux à l'école s'achèveront définitivement au courant du second semestre. Les subventions promises par les différents organismes pourront ainsi être sollicitées d'ici la fin de gestion.

Durant le mois d'avril dernier, la Collectivité européenne d'Alsace (CEA) a pris en charge le lourd chantier de rénovation de la bande de roulage entre le giratoire du Florimont à Ingersheim et celui de la caserne des pompiers à Kaysersberg Vignoble. Pendant la phase critique, des élus se sont mobilisés pour assurer la sécurité pour l'arrivée et le départ des élèves aux abords de notre groupe scolaire. La commune a ensuite traité le marquage au sol et la signalisation horizontale. Dans le même temps, des travaux sur les réseaux électriques enterrés ont été conduits par ENEDIS. Votre patience et le respect des consignes ont été essentiels pour assurer la bonne conduite de ces chantiers externes complexes. Soyez-en remerciés.

En tant que président du conseil d'administration de l'Ehpad de la Weiss, je regarde de très près les travaux de restructuration et d'agrandissement sur le site d'Ammerschwihr. Vous avez pu assister à la réalisation des fondations et au montage de la grue. Je me réjouis du maintien sur notre territoire de cet Ehpad qui permettra de prendre mieux soin de nos aînés, tout en assurant de meilleures conditions de travail aux personnels.

La commune a repris la gestion du golf municipal à travers une Délégation de Service Public confiée à UGolf, et participe aux réunions de travail permettant ainsi de garantir un équipement de qualité pour les années à venir.

J'adresse ici mes remerciements aux élus, services municipaux, associations, enseignants qui ont tous contribué à leur niveau à la réussite de nos dernières animations, favorisant les moments de partage et de convivialité.

Voici quelques exemples :

- 105 participants à la fête des aînés du 3 mars ;
- nombreux élèves à la cérémonie commémorative du 8 mai avec lecture d'un texte par un enfant du conseil municipal des jeunes ;
- 116 habitants à la journée citoyenne du 1er juin que je remercie chaleureusement pour leur engagement et leur bonne humeur sur les différents chantiers répartis aux quatre coins de la ville,
- 770 inscrits à la marche gourmande du 16 juin, ce n'est pas rien !

Le Mot du Maire (suite)

A l'heure où la cohésion sociale peut faire parfois défaut, les actions des nombreux bénévoles sont en effet essentielles pour l'épanouissement et le bien-être des habitants. Preuve que le cœur d'Ammerschwahr continue de battre, une sous-section pétanque portée par l'Amicale « Classe 60 » a été officiellement créée. De même, j'ai pu observer que nos associations se mobilisent en créant des binômes pour maintenir le bon fonctionnement de nos « Estivales du jeudi » et pour organiser les festivités du 13 juillet.

Avec l'arrivée des beaux jours, je vous propose donc de prendre connaissance dans ce numéro du programme connu des festivités jusqu'à la fin de cette année, afin de nous y retrouver et passer de bons moments. N'oubliez pas de vous abonner également à la lettre électronique de la commune pour obtenir les informations de dernière minute !

Notre pays accueille prochainement un évènement mondial. Je salue chaleureusement tous les participants aux Jeux Olympiques et Paralympiques de « Paris 2024 ». Je souhaite aux organisateurs beaucoup de succès et aux athlètes de donner le meilleur d'eux-mêmes.

Bel été à tous !

Patrick Reinstettel
Maire d'Ammerschwahr
Président du SIVOM des Trois Epis
Vice-Président de la Communauté de Communes
de la Vallée de Kaysersberg

Plan canicule : un registre pour protéger les personnes fragiles

Dans le cadre du plan canicule, la mairie tient un registre recensant les personnes les plus fragiles. Sont concernées les personnes âgées de 65 ans et plus résidant au domicile, celles de plus de 60 ans inaptes au travail ainsi que les adultes handicapés.

L'inscription sur ce registre n'est pas obligatoire, mais fortement conseillée. En cas de fortes vagues de chaleur ou de crise sanitaire, cela permet aux services de la mairie de prendre contact avec vous et d'intervenir rapidement si besoin.

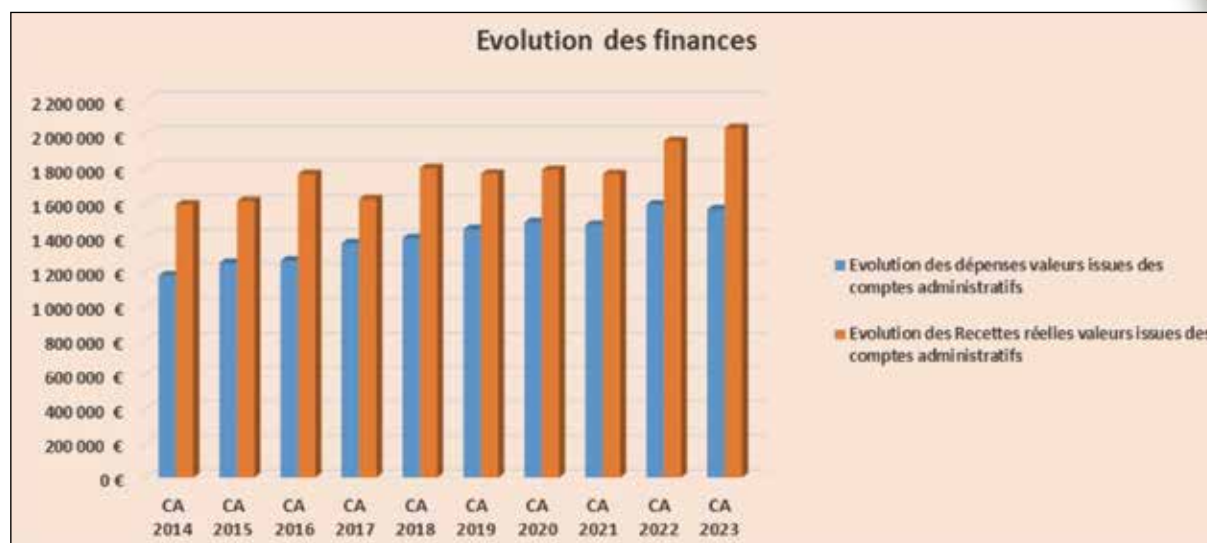
La liste établie est confidentielle et tenue à la disposition du préfet à cet usage. Du 1^{er} juin au 31 août, la plateforme téléphonique « canicule info service » est accessible au 0 800 06 66 66 (appel gratuit depuis un poste fixe) du lundi au samedi de 9H à 19H.

Finances et budgets

Point sur les comptes administratifs (appelés CA) du Budget principal de 2014 à 2023 de la commune.

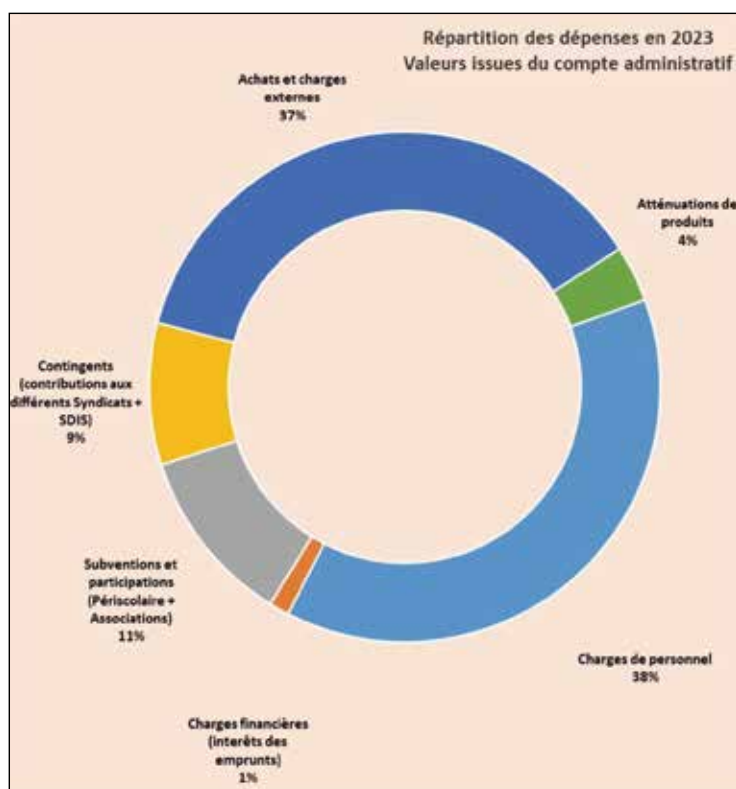
Le compte administratif retrace l'ensemble des dépenses réelles de la commune et des recettes encaissées sur l'exercice budgétaire du 1er janvier au 31 décembre de l'année. Il traduit les réalisations effectivement menées tant en fonctionnement qu'en investissement et permet d'apprécier la santé financière de la commune.

(Les données liées au service eau/assainissement ne sont pas comprises).



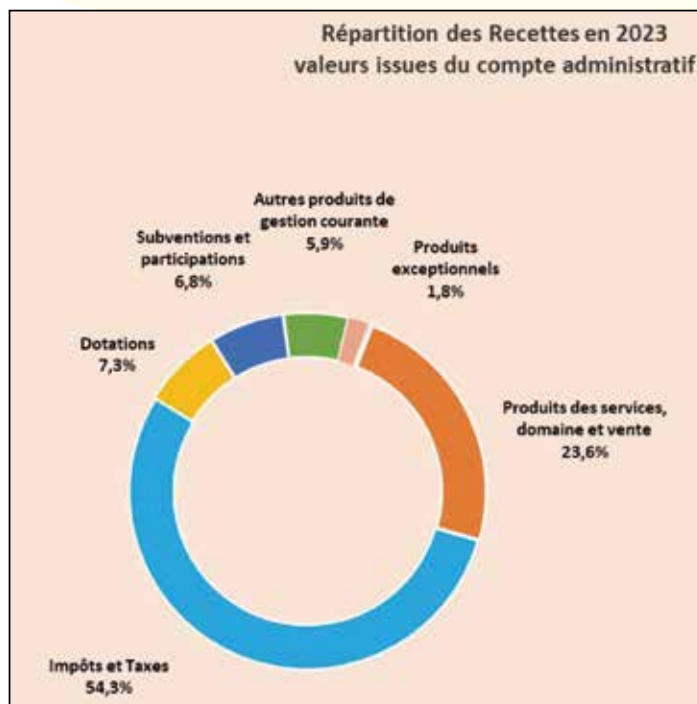
* Montant annoncé en tenant compte des atténuations de charges

Répartition des DEPENSES en section de FONCTIONNEMENT



1 568 000 € en dépenses de fonctionnement en 2023.

Répartition des RECETTES en section de FONCTIONNEMENT



Des recettes de fonctionnement en 2023 pour 2 042 000 € (hors excédent reporté).

L'excédent de fonctionnement reporté en 2022 était de 1 194 000 €.

Le résultat de clôture en section de fonctionnement pour l'exercice 2023 s'élève à 1 667 900 €.

En section d'INVESTISSEMENT :

Les dépenses d'investissement en 2023 se sont élevées à 1 352 000 €.

Les recettes d'investissement en 2023 se sont élevées à 587 000 €.

Le résultat de clôture en section d'investissement pour l'exercice 2023 s'élève à 765 000 € en déficit.

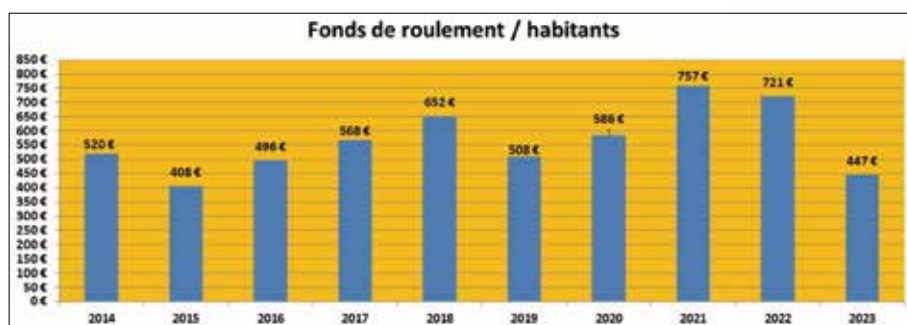
Le FONCTIONNEMENT et l'INVESTISSEMENT cumulés, les résultats définitifs :

En tenant compte des différents restes à réaliser (travaux déjà commandés et subventions attendues).

Le résultat définitif de clôture pour l'exercice 2023 s'élève à 808 000 €.

QUELQUES INDICATEURS FINANCIERS

Le FONDS de ROULEMENT



Nombre d'habitants recensement INSEE : 1809

Le fonds de roulement représente la somme d'argent constamment disponible résultant des exercices passés pour couvrir les dépenses courantes ou des investissements à venir.

Au début de l'année 2024, Ammerschwihr dispose d'un montant de 808 000 € soit 447 € / habitant

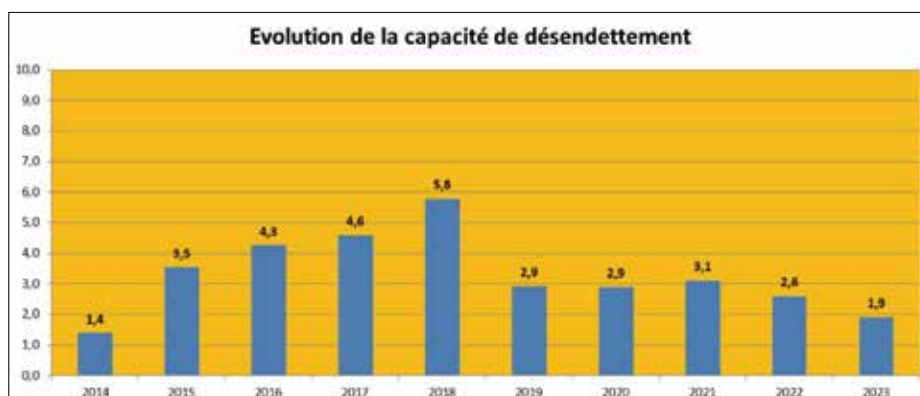
L'ENCOURS DE LA DETTE



Nombre d'habitants recensement INSEE : 1809

Au début de l'année 2024, l'encours de la dette s'élève à Ammerschwihr à 907 000 €, soit 434 € / habitant.

LA CAPACITE DE DESENDETTEMENT



La capacité de désendettement permet de connaître le nombre d'années nécessaires pour rembourser la totalité de la dette communale dans l'hypothèse où la collectivité y consacrerait l'ensemble de son épargne.

A Ammerschwihr, elle est de 1,9 an.
En principe, il ne faut pas dépasser le seuil de 10 ans.

Budget 2024

Le budget municipal a été adopté le 25 mars dernier. Un budget qui se veut réaliste, pragmatique et tourné vers l'avenir, tout en maintenant au niveau identique le taux des taxes pour 2024 :

- la Taxe foncière bâtie : 24,77%
- la Taxe foncière non bâtie : 53,20%
- la Taxe d'habitation (uniquement pour les logements vacants & résidences secondaires) : 11,30%

Pour sa part, la communauté des communes de la vallée de Kaysersberg a décidé de ne pas accroître ses taux de prélèvement.

- Le BUDGET PREVISIONNEL municipal 2024 s'élève à 5 310 000 € :**
- le budget principal ville : 4 325 000 €
 - le budget eau & assainissement : 985 000 €

LES DEPENSES PREVISIONNELLES D'INVESTISSEMENT au budget principal

Les dépenses d'investissement s'élèvent à 1 334 000 € pour les projets nouveaux auxquels s'ajoutent 441 000 € en report, travaux engagés en 2023 mais à achever dans le cadre du présent exercice comptable ainsi que le remboursement annuel du capital des emprunts contractés à 109 000 €.

Pour les opérations nouvelles d'investissement : il s'agira principalement de finir l'opération de la mise en accessibilité du groupe scolaire, de la participation à la réfection du socle du Galtz à Trois Epis, de travaux participant à la transition énergétique.

Le BUDGET EAU & ASSAINISSEMENT

Pour 2024, le SIENOC, syndicat intercommunal du Nord-Ouest de Colmar qui dessert notre commune en eau potable, a augmenté le prix du m³. Le Conseil municipal a décidé d'augmenter sa part pour financer le remplacement des réseaux d'eaux vétustes, et d'augmenter le montant de la redevance d'assainissement.

Ainsi, les nouveaux tarifs 2024 s'établissent de la manière suivante :

- Prix du m³ d'eau potable : 2,81 € HT (contre 2,75 € HT en 2023)
- Redevance d'assainissement : 1,43 € HT par m³ (contre 1,40 € HT en 2023)

Par ailleurs, l'Agence de l'Eau perçoit une redevance fixée globalement à 0,583 € HT/m³ (idem qu'en 2023)

**Au final, le m³ d'eau potable s'élève à 4,823 € HT
(contre 4,733 € HT en 2023)**

Les travaux

Poursuite des travaux de mise en accessibilité du groupe scolaire et du périscolaire.

La 3^{ème} phase des travaux est achevée : les enseignants et les personnels du périscolaire peuvent accéder à nouveau depuis mi-mai au parking situé derrière le groupe scolaire (17 places dont une PMR).

Une difficulté demeure : il convient de relancer un nouvel appel d'offres pour remplacer l'entreprise de serrurerie titulaire du lot dont la liquidation judiciaire a été prononcée récemment.

La 4^{ème} et dernière phase débutera en juillet 2024, elle concernera essentiellement la mise aux normes du bloc sanitaire de l'école maternelle.



Remplacement d'une conduite d'assainissement.

Début juillet, la commune procédera au remplacement d'une conduite d'assainissement dans la rue Rieder menant au groupe scolaire. Ce remplacement s'avère très urgent. En effet, suite à une récente inspection par caméra, il a été constaté que des racines du saule situé dans la cour de l'école maternelle ont envahi la conduite empêchant ainsi un écoulement optimal. Coût des travaux : 47 000 € TTC.

Des travaux encore

Remplacement de vieux câbles électriques par ENEDIS

Des remplacements de vieux câbles d'alimentation électriques posés après-guerre sont en cours sur la commune. Une 1^{ère} tranche est en cours d'achèvement (rue de l'ancien hôpital et rue des seigneurs).

Un nouveau chantier démarrera d'ici la fin juillet pour finir à la fin août : il s'agit des rues du Maire Rieder, le bas de la rue du Rempart, la rue de la Légion étrangère. Ces travaux perturberont la circulation pour les mois à venir. Ces travaux nécessaires sont entièrement pris en charge par ENEDIS.



Remplacement de poteaux incendie.

Dans le cadre de la protection incendie, la ville a procédé au remplacement de deux poteaux incendie sur la place de l'église et dans la rue des ponts-en-pierre. Coût des travaux : 14 000 € TTC.



Les travaux à l'Ehpad

Les travaux de construction suivent leur cours avec le terrassement terminé, le montage de la grue de chantier et les premières fondations coulées.



Quartier des Fleurs, réfection du terrain sportif

Sur proposition du Conseil Municipal des Jeunes, la réfection de l'engazonnement du terrain sportif du quartier des fleurs a été confiée à une entreprise au début de ce printemps.

Coût des travaux : 3 800 €



Signatures de conventions

Une nouvelle convention avec la Caisse d'Allocations Familiales

La signature de la CTG (Convention Territoriale Globale) entre la CAF (Caisse d'allocations familiales) et l'ensemble des maires de la Communauté de communes de Kayersberg a eu lieu le 23 février.

La CTG remplace le Contrat enfance et jeunesse et définit en quatre points, une vision commune du territoire à l'horizon 2040 et des objectifs communs. Elle développe un plan d'actions en faveur des familles et de l'optimisation des interventions des différents acteurs dans les thématiques retenues : jeunesse, soutien à la parentalité, mobilité, accès aux droits, services Petite Enfance et animation de la vie sociale du territoire.

Au niveau financier, la CAF ne verse plus de subventions directement aux communes pour le périscolaire ; elle les verse directement aux différents organismes. Pour Ammerschwih, il s'agit de l'Association périscolaire « Cadet Rousselle ».



Une nouvelle convention pour le périscolaire d'Ammerschwih

Faisant suite à la mise à disposition de nouveaux locaux, aux récents travaux de mise aux normes et d'accessibilité dans le bâtiment accueillant le périscolaire ainsi qu'aux dispositions récentes de la CAF, cette nouvelle convention redéfinit les nouvelles conditions matérielles et financières de l'accueil périscolaire des enfants d'Ammerschwih et de Katzenthal aux activités organisées et gérées par l'association Cadet Rousselle.

La nouvelle participation financière de chaque commune est fixée à 746 € par enfant et par an accueilli dans la structure.

Katzenthal participera également, au prorata du nombre d'enfants accueillis, aux charges de loyer et des dépenses d'eau, d'électricité et de chauffage des locaux loués à l'association par la commune d'Ammerschwih.



Une nouvelle convention avec la commune de Katzenthal pour la participation au fonctionnement du groupe scolaire

Suite à la demande du Maire d'Ammerschwih, cette nouvelle convention remplace celle signée en 2018 lors de la création du Regroupement Pédagogique Intercommunal Concentré (RPIC) entre les communes d'Ammerschwih et de Katzenthal.

Elle a pour objet de définir les nouvelles conditions matérielles, financières, de ressources humaines et de gouvernance relatives à ce RPIC. De ce fait, la commune de Katzenthal participera désormais financièrement au prorata du nombre d'élèves scolarisés aux frais de fonctionnement de l'école (eau, électricité, chauffage, nettoyage...) et à ses frais de fonctionnement scolaire (livres, petites fournitures scolaires). Les charges liées à l'emploi des ATSEM (aides maternelles) sont, elles aussi, réparties au prorata des enfants scolarisés en maternelle.

Les éventuels frais de voyages scolaires et d'investissements pédagogiques seront traités au cas par cas et également répartis au prorata du nombre d'élèves.

Enfin, une instance de concertation et de décision composée des élus d'Ammerschwih et de Katzenthal veillera au bon fonctionnement du regroupement pédagogique.

Un label Elysée à l'école maternelle

Le Label « École maternelle Elysée » attribué à Ammerschwihr



Le label « Elysée », symbole d'un engagement sans faille dans l'enseignement de la langue allemande, est attribué par les instances de l'Éducation nationale. Ce label a été lancé officiellement en 2013 en application du traité de l'Élysée sur la coopération franco-allemande de 1963.

Le 6 mai dernier, la plaque « École maternelle Elysée » a été dévoilée par Valérie Herscher, directrice du groupe scolaire entourée par

l'ensemble de l'équipe éducative en présence de Christelle Juraszek, Conseillère pédagogique en langues vivantes, représentant l'inspectrice de la circonscription, des représentants des parents et des élus.

Axe fort de la coopération éducative franco-allemande, le réseau des écoles maternelles bilingues « Elysée » vise à favoriser le développement de la langue allemande en France, et française en Allemagne, par un apprentissage précoce de la langue du voisin. C'est ainsi que notre école maternelle bilingue délivre un enseignement de 12h00 en français et 12h00 en allemand.



Réfection de la RD 415

Entre Kaysersberg Vignoble et Ingersheim, la Collectivité européenne d'Alsace (CEA) a procédé au renouvellement de la bande de roulement de la RD415 du lundi 8 avril au vendredi 3 mai 2024 sur une portion de 7 km entre le giratoire du Florimont à Ingersheim et celui de la caserne des pompiers de Kaysersberg Vignoble. Près de 20 000 usagers circulent quotidiennement sur cet axe routier. La route endommagée par endroit comportait des nids de poule.



Après une première opération de rabotage sur 22 centimètres hors agglomération et de 6 cm en agglomération, de nouveaux enrobés recyclés à 40% ont été appliqués sur une épaisseur identique.

La Collectivité européenne d'Alsace a pris en charge l'intégralité des dépenses à hauteur de 1,5 M€. (80 000 m² d'enrobés). Pour sa part, la

commune a financé le nouveau marquage au sol et la signalisation horizontale après travaux pour un montant de 17 000 € TTC.

Informé début mars par la CEA de ce programme complexe de travaux, le Maire a pris un arrêté pour la mise en place de déviations et d'interdiction de circuler pour les usagers. Les chauffeurs poids lourds ont été invités à anticiper ou reporter leurs livraisons dans la commune.

Pendant la semaine la plus critique du 8 avril, quelques membres du conseil municipal se sont mobilisés dès 6 heures du matin et quatre fois par jour pour organiser la sécurité permettant l'accueil et le départ des élèves avec notamment la gestion de l'autobus de Katzenthal. C'est ainsi que de nombreuses familles ont redécouvert le plaisir d'accompagner à pied ou à vélo leurs enfants à l'école sur un circuit sécurisé sans voiture. Si la majorité des usagers a globalement respecté les consignes, il est à regretter le comportement irrespectueux



et agressif de certains conducteurs qui ont volontairement outrepassé les déviations et bloqué des axes en stationnant sur des places non autorisées.

Le traitement de ce chantier a été l'occasion de créer huit places pérennes de stationnement supplémentaires sur le bas de la rue du Rempart pour désengorger l'accès au Groupe scolaire.

La municipalité poursuivra ses réflexions sur la question du stationnement.



Le PLUi adopté

Adoption du plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) de la vallée de Kaysersberg

Le Plan Local d'Urbanisme intercommunal pour l'ensemble des 8 communes de la Communauté de Communes de la Vallée de Kaysersberg (CCVK) est un document d'urbanisme et de planification. Il définit la stratégie d'aménagement et de développement du territoire pour les vingt prochaines années.

Démarré en 2015, le PLUi de la CCVK a été approuvé lors du Conseil Communautaire du **28 février 2024** suite à l'enquête publique relative à son élaboration, qui s'est déroulée du 13 novembre au 15 décembre 2023. Ce PLUi est exécutoire et opposable depuis le 17 mars 2024.

ATTENTION :

Il est rappelé que tout projet de remplacement de fenêtres, modification et ravalement de façades, isolation extérieure d'un bâtiment, pose de panneaux photovoltaïques, installation de pergolas, de vérandas, de piscines, de cabanes de jardin, ... doivent faire l'objet dans certains cas d'une demande de travaux ou d'un permis de construire.

Il est notamment précisé qu'une grande partie de la commune d'Ammerschwyr est en zone classée bâtiment de France. Les habitations situées dans cette zone sont soumises à des règles d'urbanisme plus contraignantes, visant à préserver l'intégrité de l'environnement monumental. Pour tout travaux dans cette zone, l'**Architecte des Bâtiments de France (ABF France)** est obligatoirement consulté pour évaluer la conformité du projet. En fonction de la nature des travaux envisagés, l'avis ABF s'impose : ce service peut en effet accepter votre projet, vous inviter à le modifier, ou le refuser. C'est pourquoi, il est vivement conseillé de ne pas signer de devis en l'absence des consultations et autorisations préalables nécessaires.



Déclarez vos ruches

entre le 1^{er} septembre
et le 31 décembre

→ Une obligation annuelle pour tout apiculteur, dès la première colonie d'abeilles détenue.
→ Toutes les colonies d'abeilles sont à déclarer, qu'elles soient en ruches, ruchettes ou ruchettes de fécondation.

Une procédure simplifiée de déclaration en ligne
mesdemarches.agriculture.gouv.fr

QUELS AVANTAGES POUR LES APICULTEURS ?

- Connaitre l'évolution du cheptel apicole
- Améliorer la santé des abeilles
- Mobiliser des aides européennes

Qualité de l'eau

QUELLE EAU BUVEZ-VOUS ?



ZONE DE DISTRIBUTION : AMMERSCHWIHR

Conclusion sanitaire

2023 L'eau distribuée est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.

Indicateur global de qualité

A

- A : Eau de bonne qualité
- B : Eau de qualité convenable
- C : Eau de qualité insuffisante
- D : Eau de mauvaise qualité

Indicateur 2022 : B

Origine et gestion de l'eau

Votre réseau est alimenté par plus de 2 captages. L'eau qui l'alimente est souterraine.

Elle fait l'objet d'un traitement.

Votre réseau alimente de façon permanente 1 commune (AMMERSCHWIHR), soit 1586 personnes. Le responsable des installations est : « MAIRIE DE AMMERSCHWIHR ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter « MAIRIE DE AMMERSCHWIHR » qui assure l'exploitation du réseau.

PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

BACTÉRIOLOGIE

A Très bonne qualité

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

Nombre de prélèvements : 11
Conformité : **100 %**
Valeur maxi : 0 n/100 ml

NITRATES

A Bonne qualité

Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

Nombre de prélèvements : 19
Valeur moyenne : **19,8 mg/L**
Valeur maxi : **21 mg/L**

PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS

A Bonne qualité

Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.

Nombre de prélèvements : 4
Conformité : **100 %**
Nombre de substances recherchées : **185**
Valeur maxi : **0,044 microgramme/L**

FLUOR

A Très bonne qualité

Oligo-élément naturellement présent dans l'eau. Le maximum réglementaire est 1,5 mg/L. Avant d'envisager un apport complémentaire en fluor, il convient de consulter un professionnel de santé.

Nombre de prélèvements : 4
Valeur moyenne : **0,07 mg/L**
Valeur maxi : **0,07 mg/L**

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

DURETÉ

Eau dure

Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.

Nombre de prélèvements : 19
Valeur moyenne : **29,4 °f**
Valeur maxi : **30,9 °f**

CHLORURES

Bonne qualité

Composés naturels des eaux, très répandus dans la nature. Ils sont peu toxiques mais peuvent à des doses élevées nuire au goût de l'eau et favoriser la corrosion des canalisations. Le maximum réglementaire est 250 mg/L.

Nombre de prélèvements : 19
Valeur moyenne : **82,2 mg/L**
Valeur maxi : **99 mg/L**

Quelques conseils



Pour les usages courants, l'eau du robinet ne nécessite pas de traitement complémentaire. Si vous possédez un système de traitement de l'eau, entretenez-le régulièrement.



Si vous utilisez l'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau de pluie, toute communication avec l'eau du réseau public est interdite.



Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.



En période de sécheresse, limitez autant que possible votre utilisation d'eau du robinet.

Pour aller plus loin



Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr

Édité le 27/02/2024

UDI 068001137

L'indicateur global de qualité prend en compte uniquement les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. D'autres paramètres d'intérêt ne faisant pas l'objet d'une limite de qualité sont également recherchés dans le cadre du contrôle sanitaire. Pour plus d'informations : <https://www.grand-est.ars.sante.fr/eau-du-robinet/>

Art'mmerschwihr

Art'mmerschwihr révèle des talents

La 10^e édition d'Art'mmerschwihr proposait dimanche 24 mars un parcours-découverte de talents des habitants et d'artistes peu connus. Un parcours fléché dans le vieux quartier a permis à bon nombre de personnes de découvrir des œuvres artistiques de très grande qualité et de faire connaissance avec leurs créateurs. Retour en images avec quelques photos :



André Thomann, sculptures sur bois et terres cuites



Estelle Schwindenhammer, dessins et gouaches



Gaby Fantl, marqueteries bois et paille



Martine Warth, terres cuites

Participaient également : Guy Thomas (photographies sur la huppe fasciée), Paul Sibler (marqueteries), Françoise Million et Andrée Baumlin (peintures), Andrée Adam (art floral et tableau de perles), chorale Vox'elles, dirigée par Sandrine Stoehr.



Laurent Hunzinger, mosaïques

La journée citoyenne 2024 (6^e édition)

Retour sur la journée citoyenne 2024

Le 1^{er} juin dernier, la 6^{ème} édition de la journée citoyenne a rencontré une fois encore un franc succès. 116 habitants, dont le conseil municipal des jeunes, et 6 soldats de la Compagnie Logistique du 152^{ème} régiment d'Infanterie de Colmar ont répondu présent pour s'impliquer sur plusieurs chantiers répartis sur la commune :

- Hôtel de ville : ateliers préparation du repas, installation des tables sous chapiteau pour le déjeuner
- Services techniques municipaux : ateliers mise en pot de géraniums destinés à être accrochés à la façade de l'hôtel de Ville, création et réparations de décorations extérieures, fabrication de quatre tables de pique-nique
- Nettoyage de l'église
- Salle polyvalente : révision des tables et bancs
- Ateliers itinérants : vérification et rotation des contenus des boîtes à livres avec l'enlèvement des déchets sur la voie publique, remise en état des fûts décoratifs, désherbage en ville et le long de la Weiss, réfection d'un chemin en forêt

Un chaleureux merci :

- à nos 2 boulangeries qui ont offert les brioches, petits pains et kougelhops, à nos vignerons pour les vins, ainsi qu'à La Pommeraie et La ferme Clarisse pour les fruits et légumes offerts pour la confection du repas pris en commun ;
- à l'ensemble des participants pour leur engagement et pour leur bonne humeur tout au long de cette belle journée. Ensemble ils ont œuvré pour l'embellissement d'Ammerschwihr et le bien-être de ses habitants.



La journée ci



toyenne 2024





Journée Citoyenne



La journée citoyenne

Les JO à Paris 2024, thème de l'atelier décoration de la journée citoyenne

Après 2023 et les notes de musiques pour fêter l'anniversaire des 70 ans de la Musique Municipale d'Ammerschwirh ainsi que les bouteilles et façades de tonneaux en l'honneur des 70 ans de la Route des Vins d'Alsace, le thème principal pour la décoration 2024 était évident avec les Jeux Olympiques d'été en France, qui se dérouleront du 26 juillet au 11 août suivis des Jeux Paralympiques du 28 août au 08 septembre, 100 ans après ceux de la 8e olympiade à Paris en 1924.

La flamme olympique est passée aussi par l'Alsace, notamment à Colmar le mercredi 26 juin.

C'est le baron Pierre de Coubertin (1863-1937) qui est à l'initiative du Comité International Olympique (CIO) basé à Lausanne en Suisse et qui est le fondateur principal des Jeux Olympiques modernes. C'est lui qui dessine dès 1913 les anneaux olympiques qui représentent les 5 continents : bleu pour l'Europe, noir pour l'Afrique, rouge pour les Amériques, jaune pour l'Asie, vert pour l'Océanie, le tout sur fond blanc. Symbole de l'universalité de l'esprit olympique.

Grâce à lui le français est la langue officielle des Jeux Olympiques selon l'article 23 de la charte olympique rejoint par la langue anglaise depuis 1972.



La décoration imaginée pour la journée citoyenne reprend les 5 anneaux ajoutés à la flamme olympique formant le visage de Marianne représentant le logo de Paris 2024 voulu par le designer Sylvain Boyer comme emblème de cet événement mondial.

Ils seront accompagnés par quelques cœurs reprenant ces mêmes six couleurs représentant les drapeaux de pays frontaliers à la France ainsi que de deux colombes stylisées faites de triangles de couleurs.

Il était de tradition dans la Grèce antique d'observer une trêve lors des Jeux Olympiques. Prenant en compte la nouvelle réalité politique dans laquelle s'inscrivent le sport et les jeux olympiques, le CIO travaille à faire revivre la Trêve olympique et utilise le rôle du sport pour promouvoir la paix, le dialogue et la réconciliation.

La colombe est sans doute le plus beau symbole universel de paix.

Très opposé à la guerre, Pablo Picasso (1884-1973) a réalisé le célèbre dessin de la Colombe de la Paix (exposé au musée d'art moderne de Paris) en 1949 à l'occasion de son adhésion au Conseil Mondial de la Paix. L'attrait pour les colombes chez le peintre remonte à son enfance.

En février 1949, la colombe est choisie par Aragon pour l'affiche du Congrès de la Paix de Paris. Le 19 avril 1949, naît sa seconde fille Paloma qui signifie colombe en langue espagnole.



La colombe de la paix aux couleurs du drapeau olympique. Picasso n'aurait sans doute pas été insensible à cette magnifique colombe peinte par Jacqueline Siegel.

Bravo et merci aux nombreux participants des différents ateliers lors de cette belle journée citoyenne 2024. Chacun a mis du cœur à l'ouvrage afin de contribuer à l'embellissement de la cité.



Jean-Luc Gallet

De bonnes pratiques pour une ville propre et sûre

Il est interdit de brûler ses déchets verts (herbe du gazon, feuilles mortes, résidus d'élagage ou de taille de haies et arbustes ou encore les épluchures) à l'air libre. **Chaque propriétaire doit déposer ses déchets verts en déchetterie ou faire un compost individuel.**

Rappel : ne pas jeter dans les cours d'eau

Pour éliminer et réduire la propagation et la prolifération des plantes indésirables, il est important de balayer régulièrement devant son habitation. Ainsi, les graines des plantes non désirées ne pourront pas prendre au sol. **Chaque propriétaire ou locataire doit désherber et tenir propres les trottoirs et caniveaux de la voie publique longeant son habitation ou son jardin.**



Des haies ou branches d'arbres qui dépassent la clôture des terrains privés sont source de gêne. Elles peuvent aussi toucher des fils conducteurs aériens ou masquer des panneaux. La responsabilité des riverains est engagée en cas d'accident. **Chaque propriétaire ou locataire a l'obligation de couper les branches dépassant sur la voie publique.**

Les chiens ne doivent pas divaguer sur la voie publique (dans les rues, sur les places, sur les chemins ruraux, etc). **Chaque propriétaire doit tenir son animal en laisse pour éviter tout accident.**

Stationnement

Le stationnement devant l'habitation d'un voisin peut être source de conflit. Sur le domaine public, aucune règle n'interdit explicitement de stationner devant l'habitation de son voisin !

Le fait de stationner sur un trottoir en dehors des places marquées constitue une infraction au Code de la route.

Est considéré comme abusif le stationnement ininterrompu d'un véhicule en un même point de la voie publique ou de ses dépendances, pendant une durée excédant sept jours.

Tout véhicule à l'arrêt ou en stationnement doit être placé de manière à ne pas constituer un danger pour les usagers. Sont notamment considérés comme dangereux, lorsque la visibilité est insuffisante, l'arrêt et le stationnement à proximité des intersections de routes, des virages, des sommets de côte.

Histoire de mauvaises herbes

« C'est quand même choquant toutes ces mauvaises herbes. Ça fait sale, pas entretenu, mais que font les services municipaux » ?

Voici à quelques mots près pour rester correct, la teneur d'une lettre anonyme déposée dans la boîte aux lettres de la mairie d'Ammerschwihr.

Force est de constater que tous les trottoirs, les espaces verts de la commune ne sont pas impeccables en ce printemps et que la prolifération de chiendent et autres graminées peuvent déranger et engendrent un sentiment de manque d'entretien.

La solution ?

On pourrait revenir au désherbage manuel... mais la terre est basse et il faudrait du personnel !
Pour d'autres habitants, cela n'est pas si gênant que cela et c'est mieux que d'utiliser des produits.

La faute à qui ? La faute à quoi ? Des solutions ?

On appelle ça la « gestion différenciée », une façon de gérer les espaces verts en milieu urbain, consistant à ne pas appliquer à tous les espaces la même nature de soins et adoptée par de nombreuses villes aujourd'hui. Objectif : supprimer l'usage des pesticides et désherbants chimiques au profit d'une nature qui reprend ses droits. Pour rappel, Ammerschwihr est classée « commune nature » : elle s'est engagée à ne plus utiliser des produits phytosanitaires.

La météo particulièrement humide et les averses nombreuses de ce printemps ont favorisé l'explosion de la végétation. Cette situation a été aggravée par la difficulté d'accéder sur le terrain en raison des nombreux travaux et par un manque de personnel dans les services techniques (maladie). Un recrutement d'agent est en cours.

Consciente de la difficulté, la commune a en priorité externalisé auprès de l'ESAT de L'Âtre de la Vallée l'entretien des espaces verts pour la partie cimetière. Il est demandé aux habitants de signaler toute difficulté de végétation débordante pouvant occasionner des problèmes de visibilité aux croisements.

Tout récemment, l'association L'Âtre de la Vallée a également été sollicitée pour la taille et le désherbage des massifs situés le long de la RD415.



Au CMJ

Le CMJ chez les Diables rouges

Les jeunes élus du CMJ (Conseil municipal des jeunes) ont pu rencontrer les Diables rouges de la 1^{ère} compagnie du 152^e RI le 31 janvier dernier.

Au programme : Accueil dans la salle de réception par le capitaine Vallet avec projection d'un petit film présentant le régiment, découverte du terrain d'entraînement, démonstration de matériel et de véhicules blindés, essai des communications avec téléphones cellulaires.

Puis, le CMJ a visité la salle d'honneur, qui est également le musée du régiment. L'après-midi s'est clôturée dans une bonne ambiance autour de sucreries et d'un goûter généreux lors duquel, une décoration a été offerte aux enfants avec la devise du régiment : «Ne pas subir».

Et aussi ... les lauréats du concours de dessins de Noël organisé par la mairie. Le jury était composé des membres du CMJ et a permis à trois participantes de gagner une mallette à dessin. On en a profité aussi pour partager la galette et désigner les reines !



Nos jeunes JSP

Nos jeunes à l'honneur

Présents lors des cérémonies et événements importants de notre commune, ils sont quatre jeunes d'Ammerschwihr à faire partie des JSP (jeunes sapeurs-pompiers) : Achille, Noé, Raphaël et Xavier. Ils font partie du SIVU du Mandelberg. Ils ont entre 12 ans et 14 ans et suivent une formation tous les 15 jours pour découvrir le matériel d'incendie, apprendre les techniques de lutte contre l'incendie et les gestes qui sauvent. Ils participent à des épreuves sportives et se sont distingués lors du cross départemental et de la finale départementale du parcours sportif. Pour Achille, Raphaël et Xavier, suivre ce parcours de JSP, s'inscrit dans la tradition familiale, pour Noé, il cherchait : «un métier qui bouge». Ils partagent tous les quatre, des valeurs de solidarité et de civisme. Bravo à ces jeunes gens pour leur engagement !



Un peu d'histoire

Il y a 100 ans...

De nouvelles cloches à l'église Saint-Martin

Les cloches de l'église Saint-Martin fêtent cette année leur centenaire. Les premiers règlements concernant la sonnerie des cloches figurent dans le coutumier de la ville de 1561. Il est ainsi fait mention de la *Bettglocke*, la *Zittglocke*, la *Wetterglocke* et la *Furglockle (Feuerglocke)*. Ce même coutumier nous informe que dorénavant, le *Kirchwärter* (sacristain et gardien de l'église) n'était plus obligé de sonner les cloches comme jadis mais que deux maîtres sonneurs étaient nommés annuellement le dimanche après la fête de saint-Marc. Mais c'est à partir du XVIII^e siècle que nos archives mentionnent d'une manière plus précise l'histoire de nos cloches.

En 1739, le Conseil constata que la seconde des quatre cloches s'était fendue et que la sonnerie n'était pas accordée bien que les cloches avaient déjà été changées de position à plusieurs reprises. Décision fut donc prise de les refondre avec l'accord de la bourgeoisie convoquée à cet effet. En mai 1739, l'intendant approuva le devis et la Ville adjugea la fonte de cinq nouvelles cloches à Pierre Antoine Seurot de Phaffans (Territoire de Belfort), associé à Jean François Cointzmann également originaire de Phaffans pour 580 livres à la date du 29 mai 1739. François Gerber se rendit adjudicataire de tous les travaux annexes liés au démontage et au remontage des cloches pour 520 livres. L'évêque suffragant de Bâle procéda à la bénédiction des cloches. Le coût total des nouvelles cloches s'éleva à 1 582 livres.

En 1750, la grosse cloche s'était fendue sur tout son long et la 3^{ème} et 5^{ème} ne s'accordaient pas avec les autres. Le Conseil décida « de fondre la 3^{ème} et la 5^{ème} cloche avec la plus grosse pour les mieux accorder ensemble et de prendre une partie du métal de la 5^{ème} pour rendre la 3^{ème} plus grosse et par là de l'accorder à la 4^{ème} qui sont presque égales en ton ». L'intendant donna son accord le 2 mai 1750. Le 26 juillet 1750, la Ville signa le marché avec Claude Marc Antoine Rosier de Luvigny (Vosges) et Nicolas Rosier de Baevanne (Breuvannes en Haute Marne ?) furent chargés de la refonte moyennant 1 582 livres. Sous la Révolution, en 1793, l'Etat réquisitionna quatre cloches qui furent amenées au port d'Illhaeusern, puis en bateau à jusqu'à Strasbourg, afin d'y être fondues pour les besoins militaires.

En 1817, le Conseil décida de rétablir la sonnerie. Il ne restait que deux cloches dont l'une était fendue depuis huit ans. Il s'agissait d'une ancienne cloche de l'église de Meywihr fondue par Hans Grempe de Strasbourg vers 1430. En 1820, La grande cloche fut décrochée et menée à Strasbourg, la seconde resta en place. Le 12 août, Louis Edel, fondeur strasbourgeois, livra trois nouvelles cloches pour l'église (1 991 kg, 1 031 kg et 371 kg) et une pour la chapelle des Trois-Epis. Celles d'Ammerschwihl furent bénies le 31 août 1820. Le financement des nouvelles cloches avait été assuré par une coupe de bois extraordinaire au Rumerstal. En 1833, pour compléter la sonnerie, la Ville acheta à la commune de Kaysersberg pour 4 200 francs, une cloche d'un poids de 1 718 kg, fondue en 1471, probablement par Hans Lamperti. Le 2 août, lors de la descente de la cloche, la corde se rompit mais ne causa pas de grands dommages.

En 1866, la Ville décida de renouveler la sonnerie et chargea Martin Perrin, fondeur à Robécourt dans les Vosges, de fournir cinq nouvelles cloches d'un poids total de 5 615 kg et pour un prix de 22 460 francs. Les nouvelles cloches se composaient de 78% de cuivre de Russie et de 22% d'étain. Kuehn, aubergiste aux Deux Clefs et voiturier, assura le transport des cloches de Colmar à Ammerschwihl et Georges Baumann fut chargé de descendre les anciennes cloches et remonter les nouvelles. La bénédiction eut lieu le 7 octobre 1866 en présence de Mgr Raess, évêque de Strasbourg, et du vicaire général François Xavier Marula. Un banquet, réunissant une cinquantaine de convives,

clôtura la cérémonie. Jean Martin Gsell, épicier à Kayersberg, livra pour l'occasion treize kilos de dragées et la Ville offrit un coffret de bonbons à l'évêque, au curé, au vicaire général ainsi qu'au prédicateur chargé du sermon. Le montage des cloches (2 140 kg, 1 497 kg, 1 090 kg, 624 kg, 264 kg) s'acheva le 11 octobre.

L'on profita également de cette nouvelle commande pour refondre les deux anciennes cloches de Meywihr et de Kayersberg, malgré plusieurs protestations en faveur de la conservation de ce patrimoine de 400 ans.



La réquisition des cloches en 1917

Après avoir réquisitionné en août 1916, les objets en cuivre et les alambics, puis les tuyaux d'orgue, destinés à être fondus pour l'armement, les autorités allemandes, décrétèrent le 3 mai 1917, la réquisition des cloches. Elles devaient être amenées à Bennwihr-Gare puis dirigées par train jusqu'à la *Geschäftstelle der Kriegsmetal Aktiengesellschaft* à Francfort sur le Main où elles devaient être fondues. C'est ainsi qu'Ammerschwihl livra cinq cloches d'un poids total de 5 480 kg. Quatre avaient été fondues en 1866 par Martin Perrin (Saint-Joseph, Saint-André, Saint -Martin Saint-Léger et Marie) et une en 1872 par Perrin-Causard. Cette dernière avait été offerte à la paroisse par Marguerite Bressler. Lors de l'opération de décrochage, la grande cloche lâcha entraînant dans sa chute tout le système de poulies et de treuils. Après la signature de l'armistice, la Ville fut informée qu'une des cloches avait échappé à la fonte et était encore stockée à Francfort. Elle fut réexpédiée et arriva à Ammerschwihl le 24 mai 1919.

Le 15 octobre 1921, le Conseil nomma une commission chargée d'étudier l'acquisition d'une nouvelle sonnerie. Le 30 juillet 1922, les élus approuvèrent la proposition de la fonderie Causard de Colmar pour la fourniture de six nouvelles cloches et la refonte de deux anciennes. Finalement, le fondeur livra cinq cloches et l'une des anciennes lui fut cédée. Le conseil refusa de faire fondre la seconde dédiée à Saint-Nicolas dite cloche des baptêmes. Elle fut installée en 1924 à la Porte haute. La nouvelle acquisition se chiffra à 80 000 francs.

Le 17 février 1924, le Conseil vota un crédit de 6 000 francs pour la cérémonie de baptême des nouvelles cloches qui eut lieu le 9 mars 1924. Vers 13h30, la musique, les sapeurs pompiers, les sociétés locales, accompagnés par la population et de nombreux visiteurs, se rendirent à la porte de Colmar pour accueillir Mgr Ruch, évêque de Strasbourg. Puis le cortège se rendit à l'église où Mgr Kretz, vicaire général, prit la parole. Après le sermon de Mgr Ruch, l'on procéda à la bénédiction des cloches. La grande cloche dédiée à l'Immaculée Conception pesait 2 300 kg et avait le maire Edouard Salzman pour parrain et Amélie Adam



La bénédiction des cloches le 9 mars 1924

comme marraine. Antoine Pflug, président du conseil de fabrique et Mme Antoine Salzman parrainèrent la seconde dédiée à Saint-Martin. La troisième, placée sous le vocable de Jeanne d'Arc, pesait 1 100 kg et avait Paul Sussenthaler comme parrain et Marie Schoech pour marraine. D'un poids de 700 kg, la quatrième était dédiée à Saint-Joseph et était parrainée par Jean Baptiste Thomann et Mme Joseph Dreyer. D'un poids de 450 kg, la



Un peu d'histoire (suite)

dernière était placée sous le vocable de Saint-Nicolas. Victor Gaertner en était le parrain et Berthe Heinrich la marraine. La nouvelle sonnerie avait un poids total de 6 250 kg.

A l'issue de la cérémonie, un banquet servi dans la salle du conseil à l'hôtel de ville réunit 52 personnes. Les invités dégustèrent un consommé cardinal suivi d'un filet de sole à la normande, de pommes en serviettes puis d'une selle de chevreuil financière, timbale à la Clamart, suivi d'un aspic de foie gras en belle vue. Des glaces et des petits fours glacés ainsi que des fruits clôturèrent ce repas sans oublier les crus locaux. Finalement, l'ensemble des dépenses pour la bénédiction revint à 8 827,25 francs.

Si l'église subit des dommages lors des bombardements de décembre 1944, les cloches furent épargnées. La charpente qui maintenait l'ensemble des cloches provenait déjà de l'ancien beffroi et avait été réutilisée en 1910-1911 lors de la construction du nouveau clocher. Elle accusait son grand âge et présentait un danger. Par crainte d'ébranlement, la grande cloche avait été réduite au silence. En mai 1975, la Ville décida de remplacer la charpente par une nouvelle en chêne. L'entreprise Bodet de Trémentines (Maine et Loire) fut chargée des travaux. Les cinq cloches furent également équipées d'un joug métallique et le système électrique modernisé. Les travaux s'achevèrent en juin 1976.



Le beffroi rénové en 1976 supporte les cinq cloches



Les cloches sont régulièrement entretenues par l'entreprise Bodet, ici en mars 2024.

Le 1^{er} mai 1992, le battant de la grande cloche dédiée à l'Immaculée Conception, pesant 71 kg s'est détaché et tomba à quelques centimètres de la trappe d'accès sous le porche du clocher après avoir cassé quelques marches de l'escalier menant aux cloches et frôlant le mouvement de l'horloge.

Francis LICHTLE

A voir :

Une exposition photographique sur le centenaire des cloches, mise en place par le conseil de Fabrique, est visible encore cet été sous le porche de l'église Saint-Martin, ouverte tous les jours de 8h à 19h.

L'association de pêche

Belle initiative de l'APP Ammerschwihr en l'honneur de la fête des mères

L'Association de Pêche et de Pisciculture a organisé, le dimanche 26 mai 2024, sa première pêche gratuite pour les mamans. Toutes les femmes étaient invitées à profiter de ce beau cadre autour de l'étang d'Ammerschwihr. 35 personnes dont 14 dames ont répondu présentes pour la plus grande satisfaction du président Jean-Joseph Habold.

A la surprise générale, c'est bel et bien une dame qui a fait la première prise de la journée, une truite de 1,800 Kg environ.

Après l'apéritif offert par la cave Lucien Habold suivi d'un excellent repas, la pêche a repris dans une belle ambiance conviviale. Cette initiative sera reconduite l'an prochain, le 25 mai 2025, l'appel est d'ores et déjà lancé aux mamans désireuses de participer.

L'Association de Pêche et de Pisciculture d'Ammerschwihr compte 35 membres et organise de nombreuses pêches sportives de mars à octobre : grosses truites, fête des pères, semi-nocturne, repas convivial.

Montant de la cotisation annuelle 20 euros qui ouvre droit à la « pêche no kill » à l'étang du bas les mercredis, WE et jours fériés.

Lieu : Etang d'Ammerschwihr route de Labaroche

Un cadre idyllique, idéal pour se détendre en famille à l'occasion des pêches sportives dominicales ou des journées récréatives.

Vous trouverez des photos sur notre page Facebook sous **Appa Ammerschwihr**

Pour tout renseignement ou inscription :
Caroline FALLER
46 rue de la Flieh
68240 Kaysersberg Vignoble - 03 89 47 15 78
ou Jean-Joseph HABOLD au 07 71 07 35 69



Maisons fleuries 2023

La remise des prix du concours communal des maisons fleuries s'est déroulée mercredi 6 mars dans la salle des fêtes de l'hôtel de ville d'Ammerschwahr.

Les membres du jury avaient parcouru les rues et ruelles de la cité des trois merles le 28 août dernier. Ce jury était composé de professionnels: de droite à gauche, Marius Petit (de Trois-Epis), François Noletta (Kaysersberg), Daniel Cazanove (Wintzenheim), Florent Bohn (Ingersheim), Mireille Jenny-Stich (Sigolsheim), seuls juges, guidés par le maire Patrick Reinstettel, Nicolas Tempé, jardinier de la ville et Bruno Meyer, adjoint chargé du concours. Le jury a pu admirer les différentes compositions florales qui agrémentaient ici et là les demeures, fenêtres et balcons des différents quartiers de la ville. Un fleurissement un peu moindre certes, vu les restrictions d'eau et les efforts continus que demandent les fleurs.



Un diaporama de 80 photos a permis de montrer les belles réalisations florales et féliciter les lauréats. Les généreux donateurs de la riche tombola qui a permis de récompenser doublement les amis des fleurs (Vitivina, Pépinières Jenny, boulangerie Les délices d'Ammerschwahr, Crédit Mutuel) ont été également remerciés.

Obtenu en 2015, la deuxième fleur décernée à la cité du Kaefferkopf a d'ailleurs été confirmée cette année lors du concours 2023 organisé par l'ADT (Alsace destination tourisme).

Un grand merci et bravo à tous ceux qui ne ménagent ni leur temps ni leurs efforts pour fleurir et agrémenter ainsi le cadre de vie de notre cité.



Les lauréats du concours 2023



1^{er} prix : Maison avec jardin : M. et Mme Jean-Marc Heil



1^{er} prix : Décor floral sur voie publique :
Mme Andrée Adam



1^{er} prix : Terrasses et balcons :
M. et Mme Maurice Schueller



1^{er} prix : Fenêtres : Mme Marguerite Colon



1^{er} prix : Commerces : Restaurant Wistewala



1^{er} prix : Immeubles collectifs :
M. et Mme Raymond Colombo (balcon à droite)



PROCHAIN PASSAGE
DU JURY COMMUNAL
SAMEDI
24
AOÛT 2024

Ça s'est passé



26 janvier : Cérémonie des vœux



3 mars : Fête des aînés



9 - 10 mars : Salon des vins avec intronisation de la Reine des vins et ses dauphines



16 mars : Concert de printemps de la Musique municipale



24 mars : Le Palmaesel avec la Musique municipale et Art'mmerschwyr



8 mai : lecture de la dernière lettre de Missiak Manouchian et médailles



11 avril : A l'occasion d'une visite du 152^{ème} régiment d'infanterie de Colmar, organisée par le président de l'UNC pour les membres de son association, le 1er adjoint de la ville d'Ammerschwihr, Marc Schielé, a remis une plaque qui a été fixée sur un bâtiment de la caserne pour marquer le lien de parrainage de la commune avec la CCL (Compagnie de commandement et de logistique). De gauche à droite, l'adjoint Marc Schielé, le capitaine Vallet qui a rendu le commandement de la CCL le 12 juin à Ammerschwihr, le président de l'UNC d'Ammerschwihr Max Gleizes et le colonel Luisetti, chef de corps des Diables rouges.



12 juin : Après la cérémonie de passation de commandement, le colonel Luisetti a salué le travail du capitaine Vallet après avoir confié la CCL au capitaine Moreira (à droite).

Ça s'est passé (suite)



19 mai : marché aux puces organisé par l'amicale des sapeurs-pompiers



9 juin : Petit déjeuner musical organisé par l'Association familiale



15 juin : Concert orgue et cuivres du conservatoire de Mulhouse organisé par les Sous-officiers de réserve (SOR) en mémoire des Malgré-nous. Les élèves du CM1-CM2 ont interprété le chant des Malgré-nous et l'Hymne européen



16 juin : Marche gourmande organisée par l'ACFA, bonne humeur et des rencontres

« S'bàràckadorf » ou le village provisoire

Savez-vous où était logée la population sinistrée d'Ammerschwahr après la guerre ? Un panneau indiquant l'emplacement du village provisoire a été dévoilé le 8 juin dernier à côté de la chapelle Saint-Eloi en présence de quelques rares témoins directs de la période. Préparé par la commission Culture, ce panneau complète ainsi le circuit historique qui serpente à travers les rues de la cité du Kaefferkopf et marque d'ailleurs son point de départ.



Après la destruction à 85% de la ville en décembre 1944, un village provisoire a été construit à l'Est de l'ancienne gare et de la chapelle Saint-Eloi, afin d'abriter la population sinistrée, le temps de déblayer les ruines, de relancer l'économie viticole et de reconstruire la cité selon les plans de l'architecte en chef Gustave Stoskopf. Durant environ sept ans, ces habitations en bois aux toits en tôle ondulée ou en toile goudronnée, offraient des conditions de vie spartiates, loin d'être faciles entre hivers rigoureux et étés torrides, et... sans eau courante, comme le rappelait avec beaucoup d'humour le Père Maurice Girardin, jeune adolescent à l'époque. De nombreuses anecdotes ont été rappelées à cette occasion.



Création d'une section de pétanque

L'amicale de la classe 1960, présidée par François Noletta, a créé début juin une section pétanque intitulée « Les joyeuses boules d'Ammerschwahr » rassemblant tous les boulistes et tous ceux et celles qui le souhaitent. La section a été présentée officiellement à la municipalité et au public le 4 juin dernier avec des maillots personnalisés sponsorisés par M. Duran Atakan, gérant du restaurant Devran Doner de Kaysersberg. Vous pouvez les retrouver sur la place du Général de Gaulle au pied de l'hôtel de ville pour des tournois acharnés tous les mardis à 17h.



La Recette

Côtelettes d'agneau à la menthe

Nombre de personnes : 4

Temps de préparation : 5 minutes

Temps de cuisson : 4 à 6 minutes

Temps de réfrigération : 1 heure

Ingrédients :

- 8 à 12 côtelettes d'agneau

- sel

- poivre du moulin

Pour la marinade :

- 2 cuil. à soupe de feuilles de menthe ciselées

- 1 gousse d'ail

- 10 cl d'huile d'olive



Préparation :

1. Pelez et écrasez la gousse d'ail. Mettez-la dans un plat creux avec l'huile d'olive et la moitié de la menthe, et remuez bien.
2. Posez les côtelettes dans ce mélange et retournez-les plusieurs fois pour bien les enrober.
3. Couvrez et laissez mariner au moins 1 heure au réfrigérateur.
4. Faites chauffer le gril du four. Égouttez les côtelettes et placez-les côte à côte sur la grille chaude.
5. Faites-les cuire 2 ou 3 minutes de chaque côté selon leur épaisseur, jusqu'à ce qu'elles soient dorées et croustillantes. Salez et poivrez.
6. Servez immédiatement sur un plat très chaud, en parsemant du reste de menthe ciselée.

Merci à nos annonceurs

Votre confiance, notre bienveillance !

Dépannage 7j/7

Électricité neuf & rénovation
Mise en conformité
Particuliers & professionnels
Énergies renouvelables

Électricité générale
06 20 32 47 05

contact@electricite-heil.fr
03 89 47 16 95 - 68770 Ammerschwihr

L'état-civil

Nos joies, nos peines

Naissances

07/01/2024 à Colmar	Léna BOIS
14/03/2024 à Ammerschwihr	Louise Marie Delphine PHILIP
22/04/2024 à Colmar	Naël PELTIER
06/05/2024 à Colmar	Lenny PIERRE
15/05/2024 à Colmar	Emile Eric François TEMPÉ
22/05/2024 à Colmar	Emma Nathalie Sylvie RIETSCH
26/05/2024 à Colmar	Lihanna HUMBLLOT

Décès

02/02/2024	Guy Paul Maurice BRICE 67 ans
28/02/2024	Marie Jeanne TEMPÉ née FUCHS 92 ans
12/03/2024	Monique Juliette Eugénie SCHIÉLÉ née SIBLER 87 ans
02/04/2024	Romain Eugène DAHINDEN 79 ans
24/04/2024	José Alberto CARAPAU QUARENTA 83 ans
05/05/2024	Dorothée Marie RUCH née BINDREIFF 67 ans
24/05/2024	Gabrielle Alice Henriette BERGAENTZLÉ née WILHELM 98 ans
03/06/2024	Jean Claude NAUDIN 86 ans
09/06/2024	Michel Marie Charles SABATHE 87 ans

Mariage

24/02/2024	Hubert Jean Marc DUPIL et Sylvie Solange Yvette PINCHON
11/05/2024	Christophe Jacques Henri PÉRES et Nazaré Maria LOPES QUARENTA
18/05/2024	Camille Maxime LEROY et Zélie Marthe Odette SCHULTZ
22/06/2024	Jérémie Anthony Gilbert RENAUD et Marine MULLER

Noces d'Or

Guy André NOLETTA et Anne Antoinette STEINLAENDER mariés le 08/03/1974
 Maurice Jean Louis SPETTEL et Nicole Agnès GROSS mariés le 15/03/1974
 Jacques Michel DUFOUR et Raymonde ANCEL mariés le 30/03/1974

Noces de diamant

Maurice Joseph KLUFTS et Denise Anne WESSANG mariés le 17/04/1964

Noces de palissandre

René HEINRICH et Jacqueline HEITZ mariés le 26/01/1959



*Guy André NOLETTA et
Anne Antoinette STEINLAENDER*



*René HEINRICH et
Jacqueline HEITZ*

L'agenda

Les Estivales d'Ammerschwihr reprennent tous les jeudis de l'été du 4 juillet au 29 août 2024. Organisées par l'ACFA (Association culturelle et festive d'Ammerschwihr) chaque jeudi de 18h à 22h30 sur la place de l'Hôtel de ville avec un marché du terroir, où vous trouverez un large choix de produits frais favorisant les circuits courts. Bonne ambiance, dégustation des bons vins d'Ammerschwihr et animation musicale complètent la soirée. Venez nombreux !

Samedi 6 juillet à 17h : Dégustation des vins de l'oenothèque de la confrérie des amis d'Ammerschwihr et du Kaefferkopf, cave de l'Enfer, maison Kuehn, Grand rue (sur inscription).

Dimanche 7 juillet : Elections législatives (2^e tour).

Samedi 13 juillet 21h15 : Fête nationale, défilé aux lampions à travers les rues de la ville avec la Musique municipale et les sapeurs-pompiers. Animation musicale, petite restauration.

Dimanche 21 juillet 17h : Récital Découverte du clavecin et de Rameau et Cie avec Stéphane Schweitzer, organisé par les Amis des chapelles, à l'église St Martin.

Samedi 24 août : Passage du jury des maisons fleuries.

Lundi 26 août 16h30-19h30 : Don du sang au préau de l'école.

Samedi 21 - dimanche 22 septembre 14h-18h : Journées européennes du patrimoine : Exposition des drapeaux des conscrits d'Ammerschwihr, cave de la cour de Feldbach, rue du Wetzelhof.

Dimanche 22 septembre 9h-10h30 : Passage du Marathon de Colmar.

Samedi 5 octobre 18h : AG des Enfants himalayens de Khorja (Népal), salle des fêtes Hôtel de ville.

Mercredi 6 novembre 16h30-19h30 : Don du sang au préau de l'école.

Lundi 11 novembre : Commémoration de l'armistice de 1918 ; Fête patronale de la Saint-Martin.

Samedi 23 et dimanche 24 novembre : Les lumières de l'Avent, marché place de l'Hôtel de ville.

Dimanche 8 décembre 17h : concert des accordéons-club de Munster, Sainte-Croix-en-plaine et Kaysersberg au profit des Enfants himalayens de Khorja, église Saint-Martin.

Dimanche 15 décembre : 80^e anniversaire de la Libération d'Ammerschwihr, Kaysersberg et Kientzheim.

Et aussi avec Storcki la troupe de théâtre alsacien : « Zwei un zwei macht noch lang nitt sechs » représentations les 2 et 3, 15, 16 et 17, 22 et 23 novembre, salle des fêtes de l'Hôtel de ville



Pour suivre l'actualité, abonnez-vous à la lettre de la Ville d'Ammerschwihr
<http://www.ammerschwihr.fr> « rubrique Newsletter »